

interdire la construction d'immeubles non essentiels, que l'on pourrait sans grand inconvénient ériger plus tard, afin de conserver les matériaux pour la construction de logements.

Troisièmement, il faudrait rationner tous les matériaux de construction dont il y a pénurie, en accordant la préférence aux constructeurs de maisons coûtant moins de \$5,000 chacune. Quatrièmement, nous devrions accroître la production des matériaux afin de construire 100,000 logis en 1946. Cela fournirait du travail à 250,000 ouvriers, pour le moins, et le coût serait approximativement le même que celui de notre programme de production aéronautique de 1944. Je me rends compte des difficultés à surmonter, mais lorsqu'on songe à nos réalisations dans le domaine de la construction de navires, de la fabrication d'avions, de la production de chars, la construction de 100,000 logis en 1946 devrait constituer un simple jeu par comparaison aux tâches difficiles que nous avons accomplies durant la guerre.

Cinquièmement, il nous faut exercer une meilleure régie des prix des matériaux et des fournitures de construction, jusqu'à ce que nous soyons certains qu'il y en a suffisamment pour tous nos citoyens. Le Congrès américain a été saisi d'un bill prévoyant l'établissement de prix maximums à l'égard des maisons neuves ainsi que des vieilles, et ce bill fait actuellement l'objet de discussions en comité. Le bill primitif prévoyait une somme de 600 millions à verser en subventions afin de maintenir les prix à la portée des gens qui ont le plus besoin de logements.

Sixièmement, on devrait établir des compagnies de la Couronne afin d'obvier aux difficultés que suscitent les monopoles dans certaines industries. Comme le ministre de la Reconstruction nous le disait hier, ce n'est pas le bois de construction qui présente le plus grave problème. Il y a pénurie de matériaux de plomberie, d'appareils électriques, de panneaux de construction et d'autres matériaux. Durant la guerre, le Gouvernement a jugé nécessaire de fonder des sociétés de la couronne lorsque l'industrie particulière se révélait impuissante à la tâche ou qu'elle refusait de s'en charger. La construction de logements constitue de nos jours un problème urgent entre tous, et le Gouvernement devrait réorganiser certaines sociétés de la couronne en vue de la production des matériaux qui nous manquent.

Septième point: nous devrions former des ouvriers spécialisés dans les métiers essentiels à la construction. Ici encore, inspirons-nous des années de guerre. Nous avons fait venir de la campagne, des villages et des villes des jeunes gens des deux sexes dont nous avons

formé des soudeurs, des riveurs et des spécialistes dans tous les métiers nécessaires à la guerre. Aujourd'hui, une tâche aussi difficile nous incombe et nous nous devons de préparer nos ouvriers inexpérimentés pour en faire des spécialistes dans les métiers du bâtiment.

Mon huitième point vise le problème de main-d'œuvre qui se présenterait. Naturellement, les ouvriers réguliers du bâtiment verraient avec émoi l'arrivée de nombreux travailleurs temporaires. Nous pourrions nous assurer leur collaboration en leur promettant que le Canada entend se lancer dans un vaste programme de construction échelonné sur de nombreuses années. Le premier ministre nous a parlé de la Nouvelle-Zélande. J'ai encore à l'esprit le discours que l'honorable Walter Nash a prononcé ici même durant la guerre. Il a décrit les objectifs du gouvernement travailliste de la Nouvelle-Zélande dans le domaine du logement et il a dit qu'il se proposait d'arriver au point où chaque famille aurait un lopin de terre pour y cultiver fleurs et légumes; où chaque famille aurait un logement séparé et chaque particulier, une chambre dont il pourrait fermer la porte, sachant qu'elle est sienne et qu'il peut y laisser ses livres et documents sans crainte qu'ils soient déplacés pendant son absence. Un tel programme n'a jamais été préconisé et encore moins accepté par un gouvernement canadien. Nous avons vraiment fait bien peu pour proposer un tel idéal à la population canadienne. Or, si nos gouvernants décidaient que notre pays utilisera des matériaux et de la main-d'œuvre domestiques pour mettre un tel programme à exécution, tous les ouvriers du bâtiment seraient assurés d'emplois, toute l'année durant, pendant une période indéterminée.

Neuvième point: l'article 9 de la loi nationale sur l'habitation devrait être modifié, au besoin, afin de permettre aux provinces et aux municipalités d'organiser des sociétés à dividende limité pour s'occuper de logement. Il est évident que les sociétés de prêts hypothécaires n'abordent pas ce problème comme elles le devraient et, lorsque les provinces et les municipalités désirent s'introduire dans ce domaine, elles devraient assurément en avoir le droit.

Dixièmement, il y a lieu de verser des subventions afin que la différence entre ce que peut payer l'ouvrier et ce que l'on considère comme un loyer économique soit acquittée à même les deniers publics, et il appartient à l'autorité fédérale d'y voir. Il est admis que, dans tous les pays, un grand nombre de personnes ne jouissent pas, d'habitude, de salaires ou de revenus assez élevés pour leur permettre de s'assurer des logements